



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Moselle

EFFECTUER VOTRE DECLARATION EN LIGNE SUR LE SITE www.cfe-metiers.com

Ce site est destiné à faciliter votre déclaration. En effet :

- Vous pouvez saisir et corriger à tout moment votre déclaration
- Vous bénéficier d'une aide en ligne
- Vous pouvez communiquer par mail avec votre Centre de Formalités des Entreprises (CFE) afin de connaître les démarches à accomplir
- Vous obtenez la liste des pièces nécessaires à la réalisation de votre formalité

Une fois votre dossier accepté par le CFE, il ne vous reste plus qu'à l'imprimer et à l'envoyer signé accompagné des pièces justificatives requises (dans certains cas, une signature en ligne est possible).

Pour débuter votre déclaration, [cliquez ici](#)